



## 2 PV Stationnement, 20min d'intervalle

Par **pigeon38**, le **08/04/2014 à 19:03**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais avoir un conseil : j'ai reçu 2 PV à 20 min d'intervalle (l'un sur mon pare-brise, l'autre à mon domicile) pour non affichage ticket valable (la durée maximale du stationnement étant de huit heures), j'ai payé la première et je voudrais savoir si je peux contester la deuxième ou si je dois la payer.rnrnD'après ce que j'ai pu lire sur internet, la durée maximale de stationnement détermine l'intervalle minimal entre deux PV donc me donne le droit de contester le deuxième PV ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **08/04/2014 à 19:19**

Bonjour,rnC'est cela.

Par **pigeon38**, le **08/04/2014 à 19:36**

comment ça c'est cela je dois contester ?

Par **Lag0**, le **08/04/2014 à 19:38**

Vous demandez :rnrn[citation]d'après ce que j'ai pu lire sur internet la durée maximale de stationnement détermine l'intervalle minimal entre deux PV donc me donne le droit de contester le deuxième PV ? [/citation]rnrnJe vous réponds :rnrn[citation]C'est cela.

[/citation]rnrnQue ne comprenez-vous pas ?

Par **pigeon38**, le **08/04/2014 à 19:41**

La durée maximale est 8h. J'ai eu deux PV en 20 minutes. Je conteste, ou je paye ?

Par **alterego**, le **08/04/2014 à 20:40**

Bonjour,rnrn**Je conteste, ou je paye ?** A votre avis ?rnrnA 19h03, vous avez posé une question à laquelle Lag0 vous a apporté une réponse positive à 19h19, on ne peut pas être plus clair et rédigée dans un bon français.rnrnPigeon38 ne vous contentez pas de survoler la réponse, posez-vous et lisez-la. Il n'est pas possible de vous répondre plus clairement que Lag0 l'a fait.rnrnCordialement

Par **pigeon38**, le **09/04/2014 à 09:01**

J'avais compris que l'intervalle entre deux pv était relatif à la durée de stationnement autorisée (ce à quoi lag0 a répondu c'est cela), et je comprends maintenant qu'il est égal à cette durée (voilà ce que je ne comprenais pas, et qui n'est pas la même chose, soyons clairs en bon français!)rnrnCe qui est évident pour l'un ne l'est pas pour l'autre, et parfois les choses claires ne le deviennent que reformulées : il est possible de répondre plus clairement que lag0 l'a fait.rnrnMais j'ai ma réponse, merci !

Par **Lag0**, le **09/04/2014 à 10:38**

[citation]J'avais compris que l'intervalle entre deux pv était relatif à la durée de stationnement autorisée (ce à quoi lag0 a répondu c'est cela), et je comprends maintenant qu'il est égal à cette durée (voilà ce que je ne comprenais pas, et qui n'est pas la même chose, soyons clairs en bon français!) [/citation]rnrnVous trouvez que ce que vous dites là est clair ?rnrnSi la durée de stationnement autorisée est de 8h, vous pouvez avoir un PV toutes les 8h.rnrnC'est bien ce que vous disiez dès votre première intervention à laquelle j'ai répondu "c'est cela".rnrn[citation]d'après ce que j'ai pu lire sur internet la durée maximale de stationnement détermine l'intervalle minimal entre deux PV donc me donne le droit de contester le deuxième PV ? [/citation]

Par **pigeon38**, le **09/04/2014 à 10:49**

Le fait que cette durée détermine l'intervalle entre deux pv ne veut pas dire que l'intervalle légal est égal à la durée autorisée de stationnement.rnrnMettons l'hypothèse que la durée

maximale soit 2h, et que l'on puisse prendre un pv toutes les heures. La durée maximale détermine l'intervalle entre deux, puisqu'on prend 50% de celle-ci pour établir cet intervalle. nje n'avais pas compris la détermination dans le même sens que vous, excusez-moi, mais je crois que le problème est résolu maintenant, merci encore.

Par **Lag0**, le **09/04/2014** à **13:11**

Hou là, vous me faites bobo à la tête là !  
Si la durée maximale de stationnement autorisée est de 2 heures, vous pourrez avoir un PV toutes les 2 heures, si elle est d'une heure, vous pourrez avoir un PV toutes les heures, mais si elle est de 2 heures, vous ne pourrez pas avoir un PV toutes les heures !

Par **pigeon38**, le **09/04/2014** à **16:42**

J'avais compris, et j'aurais compris immédiatement avec une réponse comme celle-ci. Mais merci d'avoir considéré ma question (et je sais que je ne suis pas toujours très intelligible, je fais de mon mieux).  
Et désolée pour les bobos ;)